REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **20 décembre 2018**

Compte rendu affiché le **28 décembre 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **14 décembre 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Régis DUVERT**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN ,Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	41

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Bernard GENIN à Nordine GASMI.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Objet :

18.12.1089
Budget de la Maison des fêtes et des familles - Budget primitif 2019

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 02 JAN. 2019
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

RAPPORT DE MONSIEUR DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et à la nomenclature comptable M14 à laquelle il est soumis, le budget primitif de la maison des fêtes et des familles pour 2019 est équilibré à hauteur de 178 810 €. La subvention d'équilibre de la Ville est en baisse, de 55 000 € à 48 810 €.

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil municipal du 15 novembre 2018.

Conformément à la nomenclature M14, les équilibres par chapitres en section de fonctionnement sont les suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2018	Propositions BP 2019
011	Charges à caractère général	102 000,00	106 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	73 000,00	70 910,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
Total des dépenses courantes des services		**175 000,00**	**177 810,00**
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**177 000,00**	**178 810,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	0,00	0,00
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)*	0,00	0,00
043	*Opé. d'ordre à l 'intérieur de la sect. fonct.(6)*	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**0,00**	**0,00**

TOTAL	**177 000,00**	**178 810,00**

La maison des fêtes et des familles est un équipement repris en régie fin 2015. La modernisation de cette structure continue sur l'année 2019.

Le chapitre 011 englobe les dépenses liées à des prestations extérieures (externalisation du nettoyage et d'une partie des réparations) et des frais d'énergie, de fluides et de maintenance. Le chapitre 012 correspond à la valorisation du personnel payé sur le budget principal de la Ville. Il est à noter que les dépenses d'investissement restent portées par le budget principal de la Ville.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2018	Propositions BP 2019
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	122 000,00	130 000,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	55 000,00	48 810,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**177 000,00**	**178 810,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**177 000,00**	**178 810,00**
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections*	0,00	0,00
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.*	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		**0,00**	0,00
TOTAL		**177 000,00**	**178 810,00**
	R002 RESULTAT REPORTE	**0,00**	0,00
	TOTAL	**177 000,00**	**178 810,00**

Pour les recettes de fonctionnement, on peut relever le dynamisme des recettes courantes d'activités. Les revenus tirés des locations de salles sont prévues à hauteur de 130 000 € en rythme annuel. La subvention d'équilibre de la ville permet de compenser le tarif préférentiel pour les vaudaises et les vaudais et s'établit à 48 810 €.

En conséquence, je vous propose :

➢ d'adopter le budget primitif 2019 du budget de la maison des fêtes et des familles, ainsi équilibré en dépenses et en recettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Entendu le rapport en date du 20 décembre 2018 par lequel les documents budgétaires du budget annexe de la Maison des fêtes et des familles, vous sont présentés et commentés ;

Après avoir délibéré, décide :

➢le projet de budget primitif 2019 de la Maison des fêtes et des familles est adopté comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses réelles	178 810,00
Recettes réelles	178 810,00

L'équilibre général du budget s'établit à 178 810,00 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

Nombre de suffrages exprimés : 41
Votes Pour : 27
Votes Contre : 6
Abstention : 8

➢le projet de budget primitif 2019 de la Maison des fêtes et des familles est adopté comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses réelles	178 810,00
Recettes réelles	178 810,00

L'équilibre général du budget s'établit à 178 810,00 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Budget annexe Maison des Fêtes et des Familles

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL : VILLE DE VAULX EN VELIN

Numéro SIRET : 21690256900807

POSTE COMPTABLE : 069037

M 4

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET ANNEXE : MAISON DES FETES ET DES FAMILLES (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc)
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Demande effectuée le 05/12/2018 ,BP 0

PRÉFECTURE DU RHONE
Reçu le 02 JAN. 2019
DIRECTION DES AFFAIRES
ET DE L'ADMINISTRATION

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	178 810,00	178 810,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	178 810,00	178 810,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	178 810,00	178 810,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	102 000,00		106 900,00	106 900,00	106 900,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	73 000,00		70 910,00	70 910,00	70 910,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	Total des dépenses de gestion	**175 000,00**		**177 810,00**	**177 810,00**	**177 810,00**
66	**CHARGES FINANCIERES**					
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**2 000,00**		**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**
68	**DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)**					
022	**DEPENSES IMPREVUES**					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	**177 000,00**		**178 810,00**	**178 810,00**	**178 810,00**
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)***					
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)***					
043	***OPERATION ORDRE A L INTEREUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (5)***					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	**177 000,00**		**178 810,00**	**178 810,00**	**178 810,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**178 810,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	122 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	55 000,00		48 810,00	48 810,00	48 810,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion	**177 000,00**		**178 810,00**	**178 810,00**	**178 810,00**
76	**PRODUITS FINANCIERS**					
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**					
78	**REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)**					
	Total des recettes réelles d'exploitation	**177 000,00**		**178 810,00**	**178 810,00**	**178 810,00**
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)***					
043	***OPERATION ORDRE A L INTEREUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (5)***					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	**177 000,00**		**178 810,00**	**178 810,00**	**178 810,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**178 810,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	106 900,00		106 900,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	70 910,00		70 910,00
67	DEPENSES EXCEPTIONNELLES	1 000,00		1 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*			
	Dépenses d'exploitation - Total	**178 810,00**		**178 810,00**

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	178 810,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Total des opérations d'équipement			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Dépenses d'investissement - Total			

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS	130 000,00		130 000,00
74	SUBVENTION EXPLOITATION	48 810,00		48 810,00
	Recettes d'exploitation - Total	**178 810,00**		**178 810,00**
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
				=
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			**178 810,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
3...	Stocks			
021	*VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION*			
	Recettes d'investissement - Total			
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			
				+
	AFFECTATION AU COMPTE 1068			
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	102 000,00	106 900,00	106 900,00
6061	ENERGIE	17 000,00	18 000,00	18 000,00
6063	FOURN ENTRETIEN ET EQUIP	5 000,00	5 000,00	5 000,00
611	SOUS TRAITANCE GENERALE	16 000,00	17 000,00	17 000,00
6135	LOCATION MOBILIERE	1 600,00	600,00	600,00
61528	ENTRETIEN AUTRES BIENS IMMOBILIERS	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6156	MAINTENANCE	12 000,00	12 000,00	12 000,00
627	SERVICES BANCAIRES	400,00	300,00	300,00
6283	NETTOYAGE DES LOCAUX	38 000,00	42 000,00	42 000,00
63512	TAXES FONCIERES	7 000,00	7 000,00	7 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	73 000,00	70 910,00	70 910,00
6215	PERS AFFECTE PAR LA COLLECCTIVITE DE RATTACHEMENT	73 000,00	70 910,00	70 910,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)	175 000,00	177 810,00	177 810,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	CHARGES FINANCIERES(b)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)	2 000,00	1 000,00	1 000,00
673	TITRES ANNULES SUR EX ANTERIEURS	2 000,00	1 000,00	1 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(d)(6)			
022	DEPENSES IMPREVUES(e)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	177 000,00	178 810,00	178 810,00
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*			
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)*			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(10)*			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	177 000,00	178 810,00	178 810,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	178 810,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
(9)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	122 000,00	130 000,00	130 000,00
706	PRESTATIONS DE SERVICE	122 000,00	130 000,00	130 000,00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	55 000,00	48 810,00	48 810,00
74	SUBVENTION EXPLOITATION		48 810,00	48 810,00
74741	SUBVENTION COMMUNE	55 000,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)		177 000,00	178 810,00	178 810,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	PRODUITS FINANCIERS(b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS(d)(5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	177 000,00	178 810,00	178 810,00
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)*			
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(9)*			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	177 000,00	178 810,00	178 810,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	178 810,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par la Maire,

A Vaulx-en-Velin

La Maire,

Hélène GEOFFROY

Décision du conseil municipal,

à Vaulx-en-Velin, le 20 décembre 2018

Nombre de membres en exercice	43
Nombre de membres présents	41
Nombre de suffrages exprimés	41
VOTES : Contre	6
Pour	27
Abstention	8

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 02 JAN. 2019

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION

Date de convocation : 14 décembre 2018

Les membres du conseil municipal,

1 - Pierre DUSSURGEY	10 - Yvan MARGUE
2 - Kaoutar DAHOUM	11 - Nadia LAKEHAL
3 - Matthieu FISCHER	12 - David TOUNKARA
4 - Stéphane GOMEZ	13 - Liliane BADIOU
5 - Muriel LECERF	14 - Jean-Michel DIDION
6 - Fatma FARTAS	15 - Nassima KAOUAH
7 - Ahmed CHEKHAB	16 - Jacques ARCHER
8 - Eliane DA COSTA	17 - Pierre BARNEOUD
9 - Virginie COMTE	18 - Armand MENZIKIAN

19 - Josette PRALY	31 - Saïd YAHIAOUI
20 - Régis DUVERT	32 - Bernard GENIN
21 - Yvette JANIN	33 - Philippe ZITTOUN
22 - Stéphane BERTIN	34 - Nordine GASMI
23 - Antoinette ATTO	35 - Nawelle CHHIB
24 - Marie-Emmanuelle SYRE	36 - Christiane PERRET FEIBEL
25 - Christine BERTIN	37 - Charazède GAHROURI
26 - Christine JACOB	38 - Philippe MOINE
27 - Morad AGGOUN	39 - Sacha FORCA
28 - Mourad BEN DRISS	40 - Mustafa USTA
29 - Harun ARAZ	41 - Batoul HACHANI
30 - Myriam MOSTEFAOUI	42 - Nadia NEZZAR